

**Zeitschrift:** Le pays du dimanche  
**Herausgeber:** Le pays du dimanche  
**Band:** 1 (1898)  
**Heft:** 20

**Artikel:** Bellelay  
**Autor:** Jecker  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-247981>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 17.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

POUR  
tout avis et communications  
S'adresser  
à la rédaction du  
**Pays du dimanche**  
à  
**Porrentruy**  
—  
**TÉLÉPHONE**

# LE PAYS

## DU DIMANCHE

POUR  
tout avis et communications  
S'adresser  
à la rédaction du  
**Pays du dimanche**  
à  
**Porrentruy**  
—  
**TÉLÉPHONE**

LE PAYS, 26<sup>me</sup> année

Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS

26<sup>me</sup> année, LE PAYS

### BELLELAY

En 1307, l'abbé Bourcard consulte l'évêque de Bâle, Othon de Grandson, et lui demande à qui appartient la dîme des *novales* ou terres fraîchement défrichées. L'évêque lui répond, le 11 juillet, qu'il a consulté des hommes de loi et que la dîme des *novales* appartient de droit commun aux recteurs des églises paroissiales<sup>1</sup>. Dans un second acte daté du même jour l'évêque déclare qu'il a vu un privilège accordé par le pape Honorius à l'abbaye de Bellelay, et qu'en vertu de ce privilège ce monastère est exempté de la dîme des *novales*<sup>2</sup>.

Tout en veillant aux intérêts de son monastère, l'abbé Bourcard ne perd pas de vue ceux des colons qui sont venus, depuis une quinzaine d'années, s'établir sur les terres de l'abbaye, aux Genevez et dans les environs. Il s'adresse à l'évêque de Bâle et le prie de bien vouloir ratifier l'acte d'Henri d'Isny (1307) et de prendre comme son prédécesseur les habitants de la courtine de Bellelay sous sa protection. Et Othon de Grandson déclare, le 3 juillet 1307 en se servant pour ainsi dire des mêmes termes que Henri d'Isny, que sa volonté est de protéger les étrangers qui s'établissent sur les terres du monastère et que, les droits des églises paroissiales réservés, il exempte les colons de toutes servitudes, à condition toutefois que chaque famille lui paiera, à lui ou à ses officiers, en reconnaissance de sa souveraineté, un cens annuel d'un chapon et d'une émine d'avoine (mesure de Moutier-Grandval) et que tous concourent, en cas de besoin, à la défense de la patrie<sup>3</sup>.

1) Trouillat, III, 116.

2) Trouillat, III, 687.

3) Trouillat, III, 116.

Feuilleton du *Pays du dimanche* 15

### Le secret du blessé

#### RÉCIT MILITAIRE

par PIERRE SALES

Alors, il s'embrassèrent, et carrément. Puis ils partirent à pied, après avoir convenu que ce n'était pas la peine de dépenser une voiture. Césaire la regardait par côté; et, comme les passants la regardaient aussi, il pensait que sa beauté faisait sensation et en était fier. Il admirait ses couleurs fortes, ses banches larges, sa belle poitrine et sa taille si solide dans son élégance; et il était tout remué lorsqu'elle levait vers lui ses doux yeux bleus. Il jeta un coup d'œil dédaigneux à toutes les femmes qu'il ren-

Bien plus que par ses détails administratifs, l'attention de l'abbé Bourcard fut attirée par les événements qui s'accomplissaient à Nugerol et par la création d'un nouveau monastère à Porte-du-Ciel.

Nous avons vu que Pierre Reich de Reichenstein, évêque de Bâle de 1286 à 1296, avait terminé en 1288 le château de Schlossberg, commencé en 1284 par son prédécesseur Henri d'Isny. L'existence de cette forteresse ne mit pas fin aux conflits entre les comtes de Neuchâtel et l'évêque de Bâle.

De nouvelles difficultés surgirent dès 1295. Le 12 décembre de cette année, les frères Jean et Thierry d'Aarberg, seigneurs de Valengin et parents des comtes de Neuchâtel se déclarèrent vassaux de l'évêque de Bâle, Pierre Reich de Reichenstein, auquel ils céderent ainsi la souveraineté de *Bonneville* ou *Neuveville*, au val de Ruz, du château de Valengin et du val de Ruz<sup>1</sup>). Furieux de cet acte, Rodolphe de Neuchâtel attaqua les sires de Vallengin, puis, le 28 février 1296, infligea une défaite sanglante dans les champs de Colfrane aux troupes que l'évêque de Bâle avait envoyées au secours de ses alliés et qui se composaient d'hommes de la vallée de Delémont, de Saint-Ursanne, de la prévôté de Moutier et de la courtine de Bellelay. Fais prisonniers, Jean et Thierry d'Aarberg furent contraints de payer rançon, d'annuler leur contrat avec l'évêque de Bâle et de reconnaître Rodolphe comme leur suzerain. (14 août 1296.)

Rodolphe de Neuchâtel reprend les armes dès la fin de 1300 ou le commencement de 1301, fait le siège de *Bonneville*, s'en empare le 28 avril 1301, la réduit en cendres, et se portant rapidement sur Vallengin, force une seconde fois Jean et Thierry d'Aarberg d'acheter la paix

1) Trouillat, II, 596 et 601.

contrait, aux blondes surtout; aucune n'avait ces cheveux fins d'une nuance à la fois si chauve et si sèche. Il prononça, tout à coup,

— Ah! Je t'aime ben, Maline... Mais quel malheur!

Elle voulut l'interroger sur la nature de ce malheur; il devint cramoisi et ne répondit rien.

— Pourtant, s'écria Marceline, tu dois savoir?

— C'est un accident... Firmin te le dira... Un accident... et puis la faute du vin.

Elle comprit qu'elle n'en tirerait pas davantage pour l'instant; et elle resta silencieuse jusqu'à la rue Royale. Elle ne songeait pas à regarder Paris; mais la place de la Concorde la stupéfia. Césaire lui expliqua ce que c'était que l'obélisque; puis il lui montra les Champs-Elysées, le Cours-la-Reine.

et de lui prêter hommage pour le château de Vallengin<sup>1</sup>).

Complètement ruinés, les habitants de Bonneville abandonnèrent pour la plupart le val de Ruz pour aller s'établir au pied du Schlossberg sur le territoire de la Blanche-Eglise, où l'évêque de Bâle, Pierre d'Aspelt, leur offrit un refuge. C'est là, dans de pauvres et misérables cabanes qu'ils demeurèrent pendant 11 ans. En 1312, l'évêque Gérard de Vuippens (1309-1325) qui avait succédé à Othon de Grandson 1306-1309) sur le siège épiscopal de Bâle, prit la résolution de fonder au pied du Schlossberg une ville qui recevrait dans ses murs les habitants de Bonneville ainsi que les anciens paroissiens de la Blanche-Eglise et servirait de rempart à ses états contre le remuant comte de Neuchâtel (1312). Il apporta dans un tonneau l'argent nécessaire à cette construction et se mit immédiatement à l'œuvre. Les travaux avancèrent rapidement et la petite ville de *Neuveville* était entourée de murailles et à peu près terminée en 1318.

L'opposition n'avait cependant pas fait défaut à Gérard de Vuippens. La ville de Berne avait réclamé et menacé, mais l'évêque de Bâle l'avait apaisée en lui versant une somme de 1300 livres. Quant au comte de Neuchâtel, il reprit les armes en 1315 sous prétexte que Gérard de Vuippens avait outré passé les droits à Ligneret et à St-Maurice de Nugerol (localité située dans le voisinage de la gare actuelle de Landeron). L'évêque de Bâle appela le comte de Kibourg à son secours. Les deux alliés réunirent leurs troupes à Bienn et s'avancèrent jusqu'à l'extrémité occidentale du lac de Bienn, à l'endroit où se trouve aujourd'hui la petite ville du Landeron. Là ils furent attaqués vigoureusement par Rodolphe de Neuchâtel avec toutes ses for-

1) Matile, Histoire de Vallengin, p. 31.

— Nous passons là, le matin, quand les Parisiens dorment encore.

Elle reconnaissait bien les avenues que Firmin lui avait décrites dans ses lettres; et soudain, elle devina le Champs-de-Mars en face des tours du Trocadéro.

— Oui, c'est bien cela! dit Césaire ébahi.

— Et ça... c'est l'esplanade des Invalides?

— Oui, oui.

Eux, ils avaient mis plusieurs semaines à s'orienter dans le quartier. Elle, était chez elle, tout de suite. Ils traversèrent l'Esplanade en biais, rencontrant des camarades qui les saluaient en goguenardant. Césaire ne s'en fâchait qu'à demi. Ils aboutirent enfin à la rue Saint-Dominique, coupèrent le boulevard Latour-Maubourg; et, au coin de l'avenue Bosquet, Césaire désigna une grande bâtisse, aux murs gris cou-